

ESSORAGE DE CONTRACTUEL.LES A L'ACADEMIE DE CRETEIL !



CONTRACTUEL.LES : Un traitement indigne !

Cette rentrée, une fois n'est pas coutume, s'est passée dans des conditions très difficiles pour les administratifs.ves contractuel.les de l'académie de Créteil. En plus de ne pas avoir travaillé pendant les deux mois de vacances et d'être allé.e à Pôle Emploi, la plupart des collègues ont été affecté.es au fil de l'eau jusqu'à mi-septembre et sans prise en compte de leurs compétences alors que les besoins existent dans les établissements.

Des solutions, il y en a... Il suffit pour cela de regarder ce qui se fait dans notre académie pour nos collègues enseignants. Les enseignants ont gagné les contrats de 12 mois, signés dès le mois de juin et garantissant le maintien du salaire du 1er septembre au 31 août. Exigeons la même chose pour nos collègues !

Pagaille aux ressources humaines du rectorat !

Dans de nombreuses situations, l'affectation des collègues ne se faisait pas par rapport à leur compétence professionnelle. Il n'était pas rare que des secrétaires d'intendance prennent un poste de direction et vice-versa alors que des postes appropriés étaient disponibles dans des établissements à proximité. Cette gestion de l'administration, qui ne prend pas en compte les compétences et la valeur des agents, met en difficulté les collègues sur leur nouvelle affectation.

Ces dysfonctionnements sont dus au manque de personnel et de moyen dans les services des ressources humaines de la Division Administrative des Personnels du rectorat. Il devient important de mettre les moyens à hauteur des besoins et de recruter des collègues pour permettre une rentrée sereine sur l'ensemble de l'académie.



**ORGANISE TOI
SYNDIQUE TOI
DEFENDS TES DROITS
REJOINS LA CGT !**



TITULAIRE, CONTRACTUEL, MEME TRAVAIL, MEME SALAIRE !

Alors que nous réalisons le même métier, les contractuel.les ne perçoivent pas les mêmes salaires que les titulaires. Ils sont privés de l'IFSE, composante essentielle de notre rémunération. Nous remplissons les mêmes missions, ce décalage de salaire est inacceptable.

Lors d'un comité technique sur les agent.es administratifs.ves contractuel.les, le rectorat a mentionné l'existence d'une grille indiciaire. Il est grand temps de la mettre en place d'autant plus que nous sommes en retard par rapport à d'autres académies.

BONNET D'ÂNE POUR LA GESTION SOCIALE DE L'ACADEMIE !

**Un contractuel peut faire du travail de catégorie,
A, B ou C avec le même salaire de misère !**

	Cat.	0 ans	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans	33 ans	36 ans
Académie de Grenoble	C	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386	407	407	407
	B	366	373	379	389	406	429	449	475	498	512	529	559	591
	A	366	373	379	389	406	429	449	475	498	512	529	529	529
Académie de Créteil	C	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329
	B	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329
	A	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329	329

Des solutions, il y en a !

- La mise en place immédiate de la grille indiciaire pour les agent.es contractuel.les avec un rattrapage depuis janvier 2019.
- Nous demandons la fin des contrats de dix mois et le respect des dotations envoyées dans les établissements. Les dotations des collègues administratifs.ves sont pour une année complète alors que les collègues employées sur les postes disposent de contrat de dix mois, les obligeant à faire la navette tous les ans avec Pôle emploi.
- Le respect des lois en terme de reconduction des contrats, le rectorat doit notifier à la fin de chaque contrat si celui-ci va être renouvelé ou non !
- L'embauche de titulaires à la DAP afin de permettre un suivi plus serein des carrière et une organisation des affectations à la hauteur des besoins de l'académie.
- La titularisation des contractuel.les pour permettre de répondre aux besoins.

Vous rencontrez des difficultés ?

Vous avez des questions sur vos droits ?

Contactez-nous par e-mail :

93@cgteduccreteil.org / 94@cgteduccreteil.org / 77@cgteduccreteil.org